



**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Rodez, le 09 avril 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Démenti - Port de masque

Certains maires ont relayé localement une information selon laquelle le port du masque serait obligatoire pour nos concitoyens pour leurs déplacements sur la voie publique. Cette information erronée provoque des interrogations légitimes parmi nos concitoyens.

La préfète de l'Aveyron et le Président de l'Association Départementale des Maires de l'Aveyron tiennent à démentir fermement cette information.

Ils indiquent que seule la préfète, habilitée en cela par le décret du Premier ministre du 23 mars 2020, pourrait décider d'une telle mesure dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Les maires ne sont pas compétents pour décider localement du port obligatoire du masque pour les déplacements sur la voie publique.

Cette décision ne pourrait être justifiée que par des circonstances locales particulières, au regard de l'évaluation de la situation sanitaire, ce qui n'est pas absolument pas le cas à ce jour en Aveyron.

**Nos concitoyens peuvent donc se déplacer sans porter de masque et il convient de démentir toute autre information.**

*Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle  
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30 Courriel : [pref-communication@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-communication@aveyron.gouv.fr)*



@Prefet12



Préfète de l'Aveyron



@Prefet12